

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 346

présenté par

M. Le Fur, Mme Audibert, M. Benassaya, Mme Boëlle, M. Bouley, M. Cattin, Mme Corneloup,
M. Reiss, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Brun, M. Hetzel, M. Bony et M. Bourgeaux

ARTICLE 21

À l'alinéa 48, substituer aux années :

« et 2023-2024 »

les années :

« , 2023-2024 et 2024-2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli de l'amendement n° 345.